



Association de Défense des Retraites Supplémentaires d'Entreprise

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADRESE

Les adhérents de l'ADRESE se sont réunis le 13 décembre 2018 à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, 155 boulevard de l'Hôpital à Paris 75013.

La séance, présidée par François BELLANGER est ouverte à 14h15, Pierre Lange et Philippe Zagdoun sont scrutateurs et André Redon secrétaire.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence dûment émargée par chaque adhérent entrant en séance, que 740 adhérents sont présents ou représentés, soit 55% du total des adhérents

A l'entrée en séance le Président informe l'Assemblée du décès de Jean Catherine qui a été l'un des membres fondateurs et le premier Président de l'association. Il demande aux membres présents de l'association d'observer une minute de silence pour lui rendre hommage.

Le Président mentionne également le décès de Jacky Pinçon, président très actif des anciens de Rhône Poulenc

Le Président présente les excuses de Franklin Berrebi administrateur et qui ne pouvait assister à l'assemblée compte tenu d'engagements pris précédemment.

Le Président remercie chaleureusement Madame Nicole Breton l'un des membres fondateurs de l'association et qui a souhaité être déchargée de ses fonctions de trésorière compte tenu de la charge de travail qui lui incombe dans d'autres associations. Il présente Madame Martine Aquilini qui a été cooptée administrateur nouvelle trésorière par le Conseil d'administration et dont le mandat sera soumis à ratification par la présente Assemblée

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communication et lobbying

Le travail de lobbying réalisé auprès des politiques, pendant les élections présidentielles. A été poursuivi après les élections parlementaires. Nous avons adressé des courriers aux personnalités les plus influentes du parlement et du gouvernement dans le domaine des retraites supplémentaires. Après avoir rencontré l'an dernier notamment Charles de Courson, Député Les Constructifs Vice-président de la commission des finances, et Olivier Veran Député LREM Rapporteur Général de la commission des affaires sociales, nous avons rencontré cette année, Laurent Saint-Martin, Député LREM, vice-président de la commission des finances, et Éric Woerth, ancien Ministre, Député LR, président de la commission des finances

L'ADRESE a par ailleurs continué à promouvoir le nouveau régime de retraites supplémentaires d'entreprise, à prestations définies mis au point en liaison avec la Fédération Française des Assurances (FFA) et l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP). Ce nouveau régime serait compatible avec la Directive Européenne 2014

/50 visant à organiser la « portabilité » des pensions de retraites pour permettre la libre circulation des travailleurs.

Il éliminerait les excès du système existant en fixant des limites à l'acquisition des droits dans le temps et au montant des retraites supplémentaires versées de manière à éliminer les abus ayant dans le passé provoqués les scandales médiatiques et les réactions politiques inappropriées

L'ADRESE a participé à la rédaction d'un amendement qui a été présenté par Charles de Courson et 12 autres députés l'an dernier

L'amendement n'a certes pas été adopté mais la raison du rejet est que le gouvernement souhaitait prendre le temps de réfléchir à la solution optimale dans ce domaine.

L'amendement déposé figure sur le site internet de l'ADRESE.

La bonne opportunité pourrait être la loi « PACTE » portée par Bruno Lemaire qui prévoit dans son article 65 que la gouvernement légifère par ordonnance pour transposer par ordonnance la directive communautaire.

Nous avons été reçu par un membre du cabinet de Bruno Lemaire qui a réservé un accueil très favorable à nos propositions.

En conclusion, nous avons très bon espoir que la sur-taxation inique qui nous touche soit supprimée ou a minima réduite au cours de l'année 2019

Programme d'actions pour 2019

- Communication :
 - Continuer la pédagogie auprès des responsables politiques et de la presse
- Lobbying :
 - Surveiller la suppression de la sur-taxation à l'occasion de la mise en place des nouveaux régimes
 - Suivre et intervenir dans les consultations politiques sur :
 - La taxation des retraites chapeau
 - Le développement des nouveaux régimes de retraites à prestations définies

2. RAPPORT D'ACTIVITE

La bataille Judiciaire

1/ NOUVEAUX SUCCES JUDICIAIRES EN 2018: Arrêts MOBIL

La cour de cassation, dans deux arrêts du 12 juillet 2018 concernant le régime de retraite MOBIL a cassé les décisions de la cour d'appel de Paris du 1er juin 2017 au motif que "le bénéfice de la retraite supplémentaire servie aux salariés licenciés de la société Mobil n'était pas subordonnée à l'achèvement de leur carrière dans l'entreprise"

En conséquence l'Urssaf de Paris qui n'a pas défendu devant la cour de cassation a été condamnée à rembourser les prélèvements contestés aux intéressés et à leur payer en plus à chacun d'eux une indemnité de 1500 euros. La cour de cassation renvoie les dossiers devant la cour d'appel de Paris pour arrêter le montant des prélèvements à rembourser.

Par ces arrêts la cour de cassation confirme sa jurisprudence BP France en précisant que le maintien d'une retraite supplémentaire à des salariés licenciés est incompatible avec l'application des prélèvements de l'art L 137.11-1css et ce quelle que soit la date de liquidation de cette retraite

Par ailleurs il est à noter que beaucoup d'énergie a été dépensée et notamment par Me THOMAS pour amener l'URSSAF de Paris à rembourser aux intéressés les prélèvements annulés en exécution des décisions judiciaires définitives intervenues en 2017.

Ainsi l'URSSAF a remboursé les retraités demandeurs de ST GOBAIN, de RHÔNE POULENC et de KODAK en exécution de décisions intervenues en 2017

PROGRAMME JUDICIAIRE EN 2019

Suite au déménagement du TASS de Paris en juin 2018 et à la disparition de ce dernier au profit du pôle social de tribunal de grande instance il s'en est suivi un grand retard dans la mise en état des dossiers et la fixation des audiences qui ont toutes été reportées en 2019.

Au niveau du pôle social du TGI de PARIS les audiences concerneront les dossiers suivants :

PRICEWATERHOUSE, RHÔNE-POULENC, MOBIL, DASSAULT ELECTRONIQUE, INEOS, NESTLE.

TASS de LILLE: dossiers AIR LIQUIDE

TASS de TOULOUSE : dossiers KODAK

Au niveau de la Cour d'appel de Paris: Les audiences concerneront d'une part les dossiers USINOR, RHONE-POULENC et AXA avec contestation de l'application de l'art L 137.11, d'autre part les dossiers PSA, PRIMAGAZ, PHILIPS, COLGATE, HEWLETTPACKARD, SNECMA, LA HENIN, PALL EPEDA-BERTRAND FAURE, GRANDE PAROISSE, XEROX, L'OREAL pour lesquels nous contestons l'application de l'art L 137.11 pour les demandeurs ayant liquidé leur retraite avant le 1er janvier 2004

Au total ces dossiers représentent 564 demandes de retraités dont 294 pour le régime Rhône-Poulenc

Me Thomas présent à l'Assemblée a répondu à de très nombreuses questions des adhérents.

VOTE DES RÉOLUTIONS

1ere résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport d'activité et des comptes de l'exercice approuve ces documents ainsi que les comptes tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux membres du bureau

Résolution adoptée à l'unanimité.

2eme résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget de l'exercice 2019 tel qu'il lui est présenté et comportant une réduction des cotisations à 30 € \ an

Résolution adoptée à l'unanimité.

3^{eme} résolution

L'Assemblée Générale ratifie le mandat de Madame Martine Aquilini coopté administrateur en remplacement de Madame Nicole Breton démissionnaire.

Madame Aquilini exercera le mandat ratifié pour la durée restant à courir de celui de Madame Breton (AG 2020)

Résolution adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 16 h15.

Le Président
François Bellanger